



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Marché de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, l'éclairage public et les réseaux de télécommunication : accord-cadre 2025-2029

Délibération n° BS 2-12-2025

Membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 8

Date de la convocation :

25 mars 2025

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en avril 2025.

Extrait
du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 1^{er} avril à 11 heures 30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents :

Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés :

Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND, Chantal MARTIN et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu la délibération n°CS-4-10-2024 en date du 12 décembre 2024 ;

Vu la décision rendue par la commission d'appel d'offres en date du 1^{er} avril 2025 ;

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 27 janvier 2025, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2-1° du Code de la commande publique.

Cette consultation a fait l'objet de publications sur le profil acheteur du SDES, ainsi que sur le BOAMP et le JOUE.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 mars 2025 à 12h00.
Il apparaît qu'il y a eu 34 dépôts de pli.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} avril 2025, a établi un classement des offres présenté en séance et a décidé d'attribuer les lots aux candidats suivants :

LOTS	Attribution au soumissionnaire suivant	Montant de commande maximal pour le lot de base
<u>Lot 1</u> CA Grand Chambéry - Génie civil	EHTP 385 route de la Peyrouse 73800 LA CHAVANNE	1.000.000,00 € HT
<u>Lot 2</u> CA Grand Chambéry – Câblage	ENTREPRISE BRONNAZ Avenue du 8 mai 1945 73000 BARBERAZ	600.000,00 € HT

<u>Lot 3</u> CA Grand Lac - Génie civil	SOCIETE BRESSANE DE TRAVAUX PUBLICS 8 avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG-EN-BRESSE	600.000,00 € HT
<u>Lot 4</u> CA Grand Lac – Câblage	PORCHERON FRERES ET CIE 369 route d'Orly 73410 ENTRELACS	600.000,00 € HT
<u>Lot 5</u> CC Cœur de Savoie - Génie civil	EHTP 385 route de la Peyrouse 73800 LA CHAVANNE	500.000,00 € HT
<u>Lot 6</u> CC Cœur de Savoie – Câblage	NGE ROUTES 498 Avenue du Peuras 38210 TULLINS	300.000,00 € HT
<u>Lot 7</u> Maurienne - Génie civil	TRUCHET 191 rue du Parc de la Vanoise CS 70154 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	500.000,00 € HT
<u>Lot 8</u> Maurienne – Câblage	Electra Savoies Zone d'activité des Blanchère 73130 SAINT-AVRE	300.000,00 € HT
<u>Lot 9</u> Tarentaise - Génie civil	SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC 606 rue Denis Papin 73290 LA MOTTE-SERVOLEX	500.000,00 € HT
<u>Lot 10</u> Tarentaise – Câblage	GRAMARI 145 avenue des Raches 74190 PASSY	300.000,00 € HT
<u>Lot 11</u> Avant-pays savoyard - Chartreuse - Génie civil	SERPOLLET DAUPHINE 606 rue Denis Papin 73290 LA MOTTE-SERVOLEX	650.000,00 € HT
<u>Lot 12</u> Avant-pays savoyard - Chartreuse – Câblage	ENTREPRISE BRONNAZ Avenue du 8 mai 1945 73000 BARBERAZ	350.000,00 € HT

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre SDES 2025-001 relevant de la procédure d'appel d'offres, avec les prestataires choisis par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement dudit accord cadre hors décisions dévolues à la CAO.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance
Jean-Marc VIAL



Pour extrait conforme,

Le Président du SDES
Michel DYEN

